

# Chômeuse, Chômeurs, Salarié(e)s, Solidarité !

CFDT - CGC — CGT — FO — SNPA/CFTC - SNU — SUD- UNSA

L'ANPE EST EN DANGER NOTRE AVENIR EST EN CAUSE

Le service public est attaqué de toutes parts et cette tourmente percute de plein fouet l'ANPE. Nous nous opposons au projet de Décret Institutionnel parce qu'il :

- prévoit la mise en oeuvre de filiales commerciales de droit privé, ce qui videra à terme l'établissement de ses missions. Les exemples de La Poste et de France Télécom prouvent, hélas, qu'avec des filiales le Service Public ne résiste pas aux intérêts commerciaux.
- transfère les compétences vers les DRA, ce qui signifie encore plus d'inégalités de traitement et d'arbitraire. La Direction Générale renforce son contrôle des résultats et abandonne son rôle d'instance de recours.

## **Nous exigeons la suspension immédiate de ce projet de réforme du statut de l'Agence.**

Dans le même temps, sans concertation avec les agents et les représentants du personnel, la Direction Générale :

- crée des plateformes interrégionales à géométrie variable, prémices d'une externalisation de services entiers (immobilier, RH...),
- sacrifie la filière appui et gestion au détriment du travail opérationnel et menace des agents de mutation forcée.

## **Nous exigeons la suspension immédiate du déploiement des plateformes interrégionales.**

Nous appelons l'ensemble des personnels à se mobiliser POUR :

- Refuser l'intensification des rythmes de travail.
- Exiger le respect des missions de l'Agence et la reconnaissance de nos qualifications, ce qui passe par une augmentation des salaires en revalorisant le point d'indice et la grille indiciaire.
- Redonner du sens à nos actions professionnelles.
- En finir avec le « management » par le stress et le pilotage par des objectifs aberrants qui confinent à l'asphyxie.

**Pour défendre le service public : suspension du projet de décret !  
A l'appel de toutes les organisations syndicales de l'ANPE,**

**Toutes et tous en grève le 29 mars 2007**

Le 22/02/2007

## Marché de l'emploi et privatisation du placement des chômeurs

Jusqu'à présent, l'expression « marché de l'emploi » évoquait le rapport entre offres et demandes d'emploi. Cette formule passe-partout est bien sûr critiquable puisqu'elle masque le rapport de force qui détermine collectivement le niveau des salaires et les conditions d'embauche: elle ignore à la fois la finalité de la production et l'existence des besoins sociaux insatisfaits.

Avec Borloo et les libéraux, il n'y a plus de débat : puisqu'il y a marché il doit y avoir profits. La loi dite de Cohésion sociale de 2005 est célèbre pour avoir organisé le nouveau système de profilage - contrôles - sanctions des salarié(e)s au chômage (« la ressource en main d'œuvre disponible »). Elle a aussi lancé la privatisation du placement des chômeurs. L'Intérim était déjà une ancienne et importante entorse au principe selon lequel le rapprochement de l'offre et de la demande d'emploi relève de la puissance publique. La loi de coercition, comme elle est surnommée, a mis en concurrence l'Anpe avec des opérateurs privés et autorisé cet établissement public à créer des filiales commerciales. Cela rappelle la privatisation de France Telecom, la Poste.

Mais cette fois il y a une différence de taille: l'organisme « produit » des salarié(e)s en poste à des conditions plus ou moins codifiées par le code du travail dont la restructuration était également lancée par la même loi Borloo. On a vu les dérives de cabinets de recrutement condamnés récemment pour discrimination. L'activité de l'Anpe serait-elle ensuite recentrée sur ceux et celles d'entre nous considérés comme les plus forts de la mobilité des chômeurs indemnisés !

Les salarié(e)s de l'Anpe seront en grève jeudi 29 mars à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales de l'Anpe contre le décret permettant la création de filiales commerciales par l'agence. Les mouvements de chômeurs et de lutte contre le chômage se joignent à l'appel à la mobilisation, pour défendre le service public et exiger sa démocratisation et l'abrogation des textes sur le contrôle. Contre la marchandisation de nos vies et la politique de contrôle social, pour le libre choix de son emploi et de sa formation, pour la justice sociale.

## Appel à la lutte commune contre le contrôle social

Dans un contexte d'offensive contre les chômeurs et le service public de l'emploi, qui cherche à opposer entre eux les chômeurs et les agents de l'Anpe et à culpabiliser les chômeurs, nous pensons au contraire qu'il est nécessaire de réaffirmer que nous avons des intérêts communs contre la politique du gouvernement. D'où l'initiative ci dessous :

Nous, agents ANPE, syndiqués et non-syndiqués, organisations syndicales SNU-ANPE et SUDANPE, chômeurs et leurs organisations (AC !, APEIS, MNCP), réunis ce jour 15 février, constatons :

- l'aggravation des contrôles et des sanctions envers les chômeurs (suppression du revenu), le profilage qui visent à les stigmatiser comme seuls responsables de leur situation.
- la pression exercée sur les agents ANPE pour les transformer en police sociale des chômeurs et à instaurer un climat de peur visant à faire accepter au salarié(e)s au chômage n'importe quel emploi à n'importe quelles conditions.
- le démantèlement du service public de l'emploi à détriment des chômeurs et des agents de l'ANPE et au profit des officines privées.

Nous refusons de devenir des contrôleurs et des contrôlés et demandons l'abrogation de tous les textes relatifs au contrôle. Ensemble nous refusons le contrôle social mis en place par le gouvernement.

Nous appelons tous les agents ANPE et tous les chômeurs à entrer en résistance ensemble face à ces pratiques.

Paris, le jeudi 15 février 2007

